

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 26 SEPTEMBRE 2017 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mardi 4 juillet 2017 - 19H00 : approuvé à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour : approuvé à l'unanimité*
- *Désignation du secrétaire de séance : Mélanie GUILLE*

**1. Convention Parc du Luberon - Certificats d'Economie d'Energie**

*Rapporteur : Alain CAHOUR*

Il est proposé d'établir une convention avec le Parc Naturel Régional du Luberon en vue de s'inscrire dans le dispositif de partenariat pour le transfert et la valorisation des certificats d'économies d'énergie. Ce dispositif permettra le reversement par le Parc à la Commune d'une part de 95% du montant HT des travaux réalisés dans le cadre des économies d'énergie. Pour 2018, la Commune propose « l'inscription de l'opération Rénovation de l'éclairage public » - Tranche 2. Le coût prévisionnel éligible a été établi à hauteur de 47 970 € (coût total : 50 510 € HT). Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante

*Adopté par 15 voix pour et 4 abstentions*

**2. Convention Luberon Monts de Vaucluse - Nettoyement  
Espaces communautaires**

*Rapporteur : René VALENTINO*

En vue d'optimiser le nettoyage des espaces communautaires de Coustellet (RD2, Quai des Entreprises, ZAC du Tourail), il est proposé d'établir une convention avec la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Le nettoyage sera réalisé par les services techniques de la Commune ; en contrepartie LMV reversera la somme annuelle de 10 000 € à la Commune. La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

*Adopté par 15 voix pour et 4 abstentions*

**3. Avenant à la Convention 2017 « Jardin de l'Escanson »**

*Rapporteur : Arlette BERGIER*

La participation de la Commune passant de 12 à 15 €, pour l'accueil des enfants de la Commune le mercredi, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention pour l'accueil au centre de loisirs de Robion, Le Jardin de l'Escanson. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

**4. Modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien**

*Rapporteur : Jean-Jacques LEBLOIS*

Le Syndicat d'Electrification Vauclusien a souhaité modifier ses statuts en y incluant la compétence optionnelle Eclairage Public. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Commune membre doit se prononcer sur la modification

*Adopté par 15 voix pour et 4 contre*

**5. Rapport 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public eau potable**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Comme chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable établi par le Syndicat Durance-Ventoux est présenté au conseil municipal.

**6. Recrutement agents contractuels pour les remplacements**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Afin de pallier aux accroissements temporaires et saisonniers d'activité et remplacements éventuels, il est proposé d'établir une délibération « référence » qui permettra de répondre au pied levé à ces besoins. Cette délibération permettra d'établir dans les délais, les contrats correspondant à ces besoins ponctuels.

*Adopté à l'unanimité*

## 7. Modification du Taux de la Taxe d'Aménagement

Rapporteur : Frédéric MASSIP

La part communale de la Taxe d'Aménagement (ex TLE) n'a pas connu de revalorisation depuis de très nombreuses années. Afin d'optimiser les ressources communales, il est proposé de faire passer le taux de 4 à 5% à compter de 2018. Rappelons que la taxe d'aménagement est versée par le pétitionnaire, pour toute nouvelle construction ; elle est destinée à financer les dépenses d'investissement.

Exemple pour une construction de 120 m<sup>2</sup> :

120 m<sup>2</sup> X 705 € (valeur forfaitaire fixe) X 4% = 3 384 €

120 m<sup>2</sup> X 705 € X 5% = 4 230 €

Adopté à l'unanimité

## 8. Décisions Modificatives au Budget Primitif 2017 Ville

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Il convient d'inscrire de nouveaux crédits en fonction de recettes non inscrites (subventions obtenues) au Budget Primitif (DM N°1) et de procéder à des virements de crédits en fonction des dépenses engagées et à venir (DM N°2)

Adopté à l'unanimité

## 9. Communiqués du Maire

- Rappel sur le risque incendie important durant l'été 2017 et les mesures prises par la Préfecture et la Commune
- Point sur les projets réalisés au cours de l'année 2017 et à finaliser avant le terme de l'exercice
- Rappel concernant la réunion d'information aux maubecquois, prévue le Vendredi 20 octobre 2017 à 18H30 - Salle Polyvalente

*Le Maire lève la séance à 20H15*

Maubec, le 26 septembre 2017

Le Maire,  
  
Frédéric MASSIP

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Maubec. The stamp contains the text 'Mairie de Maubec' at the top, 'Canton de Vaud' at the bottom, and the number '84 660' in the center. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that appears to read 'Frédéric MASSIP'.